



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 23

Le 2 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Convocation du Conseil
Municipal en date du
26 septembre 2025.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Delphine LE ROUX, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE, Samuel PHELIPPOT qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Benjamin ROPERT qui a donné pouvoir à Claude ABIVEN.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON.

N° D_2025-10-02-18

Objet : DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE DU LOTISSEMENT « MARYSE BASTIE ».

Vu l'avis favorable de la commission en date du 24 septembre 2025,

L'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales stipule que la dénomination des voies relève de la compétence du Conseil municipal.

Le 29 avril 2025, un permis d'aménager a été délivré pour l'aménagement d'un lotissement d'habitation de 7 lots, desservi par la rue Maryse Bastié, et dénommé lotissement « Maryse Bastié ».

Dans le cadre de cet aménagement, une voie nouvelle a été créée.

Il y a lieu de la dénommer.

Dans la continuité de la rue existante, la municipalité propose la dénomination suivante : rue Maryse Bastié.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du principe de dénomination de cette voie.

Landivisiau, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE



